



## Particulier: bien immobilier

Par **mimosafull**, le **24/03/2013** à **11:16**

Bonjour Madame, Monsieur,

je suis une particulière et ma requête concerne l'achat d'un bien immobilier.

J'ai fait l'acquisition en 2010 d'un appartement avec mon fiancé (le contrat est à nos deux noms) à l'aide d'un crédit immobilier pour lequel mes parents se sont portés garants (j'étais alors étudiante). Nous nous sommes séparés l'année dernière, et mon ancien conjoint refuse tout contact avec moi depuis. Nous ne pouvons rien faire de ce bien, ni le louer car il est en travaux, ni le vendre car nous ferions une trop grosse perte financière. Nous souhaiterions lui racheter sa part, afin de terminer les travaux et pouvoir disposer du bien, mais il ne répond pas à nos appels ni à nos courriers. Le fait est également que mon ancien conjoint est très souvent au chômage, qu'il n'a pas de biens patrimoniaux, et qu'il est donc plus que probable qu'il soit insolvable.

Nous ne savons pas quels recours juridiques s'offrent à nous. Nous sommes dans une impasse... Vos conseils seraient plus que précieux...

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Par **cocotte1003**, le **24/03/2013** à **12:54**

Bonjour, vous êtes donc en indivision sur ce bien et nul n'est obligé s'y rester. Il vous faut donc saisir la justice en faisant une proposition de rachat, cordialement

Par **mimosafull**, le **24/03/2013** à **13:54**

Merci infiniment de votre réponse,

Saisir la justice induit des frais que j'aurais souhaité éviter, mais si c'est la seule solution. Je me permets de vous demander un peu plus de précisions, la meilleure solution est donc de prendre contact avec un avocat ? Et si jamais mon ancien conjoint refuse ce rachat puis-je l'y contraindre d'une manière ou d'une autre ? (Sachant qu'il n'a jamais versé 1 centime pour ce bien, et que nous avons la preuve que nous avons effectué tous les versements).

Merci encore mille fois.

Par **cocotte1003**, le **24/03/2013** à **15:57**

Bonjour, commencez peut-être par lui envoyer une LRAR en lui faisant une proposition et en lui indiquant bien que vous saisissez la justice pour sortir de l'indivision et que le juge peut refuser (peu de chance si votre proposition tient la route) et mettre le bien en vente au enchères avec pour conséquence une vente bien inférieur au prix du marché, cordialement